



CONSEIL MUNICIPAL
28 MARS 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2024-111

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 21 mars 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Marie BACH.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN

ABSENT(S) : M. Jean-Marc PUJOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Ressources Humaines - Ratios d'avancement - Année 2024

M. François DUSSAUBAT expose :

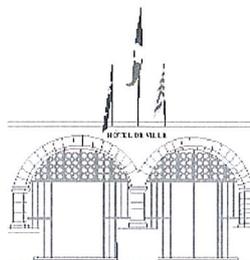
Mes chers collègues,

En application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Il est donc proposé de fixer, grade par grade, le ratio promu / promouvables pour l'année 2024. Le nombre de promouvables représente l'effectif des fonctionnaires pouvant accéder au grade considéré et remplissant les conditions d'avancement de grade.

Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu n'est pas un nombre entier, il est proposé de retenir l'entier supérieur.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 18 mars 2024,



Je vous propose :

- 1) De fixer, conformément à l'annexe ci-jointe, le taux de promotion de chaque grade qui figurera au tableau d'avancements de grade de la Ville de Perpignan,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,
- 3) de prévoir les crédits nécessaires sur le chapitre 012 du budget.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

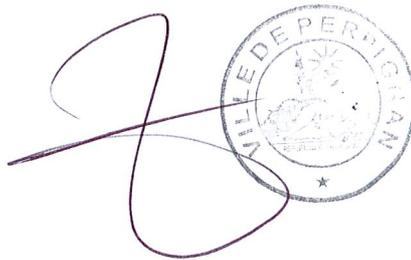
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-2024 0328 -189384-DE-1-1

Accusé reçu le : **03 AVR. 2024**

Affiché le : **03 AVR. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

A handwritten signature in purple ink is written over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the City of Perpignan and the text "VILLE DE PERPIGNAN" around the perimeter, with a small star at the bottom.

OUVERTURES DE POSTES - AVANCEMENTS 2024

GRADE	G. H	Mode de calcul	Agents	Postes	Ratio
Attaché Hors Classe	A6	Ratio	3	2	67%
Attaché Principal	A5	Ratio	7	2	29%
Rédacteur Principal de 1ère classe	B4	Ratio - Choix	15	1	7%
		Ratio - Examen	-	-	-
Rédacteur Principal de 2ème classe	B4	Ratio - Choix	6	1	17%
		Ratio - Examen	-	-	-
Adjoint Administratif Ppal de 1ère classe	C2	Ratio	55	29	53%
Adjoint Administratif Ppal de 2ème classe	C2	Ratio	11	3	27%
TOTAL --->			97	38	-
Ingénieur Général	A6	Ratio	-	-	-
Ingénieur en Chef Hors Classe	A6	Ratio	-	-	-
Ingénieur Hors Classe	A6	Ratio	-	-	-
Ingénieur Principal	A5	Ratio	4	2	50%
Technicien Principal de 1ère classe	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Technicien Principal de 2ème classe	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Agent de Maîtrise Principal	C2	Ratio	41	25	61%
Agent de Maîtrise - Ancienneté	C2	Ratio	521	30	6%
Agent de Maîtrise - Examen	C2	1 Examen pour 2 Ancienneté	13	6	46%
Adjoint Technique Ppal de 1ère classe	C2	Ratio	68	25	37%
Adjoint Technique Ppal de 2ème classe	C2	Ratio	40	10	25%
TOTAL --->			687	98	-
Directeur Principal de PM	A5	Ratio	-	-	-
Chef de Service PM Ppal de 1ère cl.	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Chef de Service PM Ppal de 2ème cl.	B4	Ratio - Choix	2	2	100%
		Ratio - Examen	1	1	100%
Brigadier Chef Principal	C2	Ratio	19	8	42%
TOTAL --->			22	11	-
Animateur Principal de 1ère classe	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Animateur Principal de 2ème classe	B4	Ratio - Choix	3	1	33%
		Ratio - Examen	-	-	-
Adjoint Animation Ppal de 1ère classe	C2	Ratio	10	4	40%
Adjoint Animation Ppal de 2ème classe	C2	Ratio	5	3	60%
TOTAL --->			18	8	-
Puéricultrice Cadre Supérieur Santé	A5	Ratio	-	-	-
Puéricultrice Hors Classe	A5	Ratio	1	0	0%
Puéricultrice de Classe Supérieure	A5	Ratio	-	-	-
Cadre de Santé de 1ère classe	A5	Ratio	-	-	-
Cadre de Santé	A5	Ratio	-	-	-
Conseiller Socio-éducatif supérieur	A5	Ratio	1	1	100%
Assistant Socio-éducatif de classe except.	A5	Ratio	-	-	-
Educateur de Jeunes Enfants de classe except.	A5	Ratio	2	1	50%
Auxiliaire de Puériculture classe supérieure	B3	Ratio	1	0	0%
ATSEM Principal de 1ère classe	C2	Ratio	7	3	43%
Agent Social Principal de 1ère classe	C2	Ratio	5	2	40%
Agent Social Principal de 2ème classe	C2	Ratio	3	2	67%
TOTAL --->			20	9	-
Conservateur en Chef du Patrimoine	A6	Ratio	2	1	50%
Professeur Hors classe	A5	Ratio	-	-	-
Bibliothécaire Principal	A5	Ratio	-	-	-
Attaché Principal de Conservation	A5	Ratio	1	0	0%
Assistant de Conservation Ppal 1ère classe	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Assistant de Conservation Ppal 2ème classe	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Adjoint Patrimoine Principal 1ère classe	C2	Ratio	14	9	64%
Adjoint Patrimoine Principal 2ème classe	C2	Ratio	8	3	38%
TOTAL --->			25	13	-
Total Général			869	177	-



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

François DUSSAUBAT

Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal en date du **2 8 MARS 2024**

